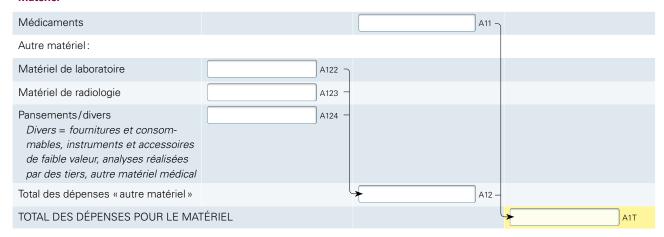
## **Charges d'exploitation**

#### Matériel



#### Charges de personnel

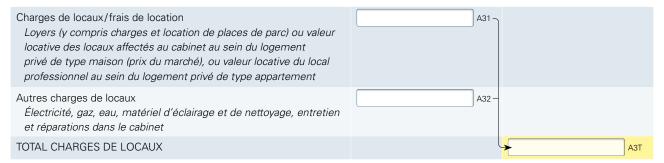
Salaires et cotisations sociales: font partie des charges annuelles pour chaque catégorie d'employé·es: salaires, contributions AVS/AC/AI/APG/CAF (seulement la part de l'employeur), assurances du personnel, y compris prévoyance professionnelle. Exemple pour le taux d'occupation: si l'on a une assistante médicale à 80 % et une deuxième à 60 %, cela se traduit par deux assistantes médicales pour un taux d'occupation total de 140 %. Le calcul se base sur une semaine de 42 heures. Les charges salariales ne pouvant être affectées à l'une des catégories ci-dessous pourront être totalisées et reportées dans la rubrique A22.

	Nombre de personnes	Taux d'occupation	Frais de prévoyance professionnelle selon art. 59f OAMal	Charges de personnel y compris charges sociales + prévoyance professionnelle
Assistant·e médical·e, laborantin·e	R211	C211	V211	A211 \
Secrétaire	R212	C212	V212	A212 —
Personnel auxiliaire/agent de propreté	R213	C213	V213	A213-
Apprenti·e	R214	C214	V214	A214-
Médecin salarié∙e, remplaçant∙e, assistant∙e	R215	C215	V215	A215-
Thérapeute	R216	C216	V216	A216-
Autre personnel du cabinet	R218	C218	V218	A218-
Responsable d'institut, directeur ou directrice médical·e	R219	C219	V219	A219-
Charges sociales, si non incluses ci-dessus				A22 -
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL				A2T <b>≪</b>

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

## **Charges d'exploitation**

#### Charges de locaux



#### Frais de capitaux

Intérêts d'emprunt (hors intérêt hypothécaire), factoring, frais bancaires et de compte postal, commissions sur crédits d'exploitation et d'investissement

TOTAL FRAIS DE CAPITAUX			A4T
-------------------------	--	--	-----

#### **Amortissements**

Appareils, instruments, mobilier, installations, redevances de leasing (sans amortissement des véhicules)

Amortissements des actifs immobilisés sans amortissements immédiats	A51	
Amortissements immédiats sur les actifs immobilisés au cours de l'année d'acquisition  Amortissements immédiats = amortissements qui réduisent immédiatement à 0 la valeur totale du bien d'investissement au cours de l'année d'acquisition, de sorte que le bien n'apparaît pas dans le bilan	A52 —	
TOTAL AMORTISSEMENTS (y compris les amortissements immédiats)		A5T

#### Assurances / prévoyance du ou de la médecin propriétaire de cabinet (société simple)

Les assurances et la prévoyance des médecins salarié-es doivent être déclarées avec le salaire dans la case A215 de la rubrique « charges de personnel ».

Pour d'autres types d'entreprise (SARL ou SA par exemple), veuillez inscrire la valeur « 0 » dans la case A6T ci-dessous.

***					
AVS médecin			A62 \		
Tous les montants du 2 <sup>e</sup> pilier	A	4631 7			
Tous les montants du pilier 3a	A	4632 —			
Prévoyance professionnelle du ou de la	médecin	<b>-</b>	A63-		
Assurance d'indemnités journalières du cas de maladie et d'accident	ı ou de la médecin en		A64-		
TOTAL ASSURANCES/PRÉVOYANCE F	PROFESSIONNELLE DU C	DU DE LA MÉDECIN	<b>,</b>	,	A6T

**Des questions?** Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

# **Charges d'exploitation**

#### **Charges diverses**

Charges administratives/cotisations à des associations professionnelles/formation professionnelle Fournitures de bureau, imprimés, affranchissements, téléphone, télécopie, revues, dons, fleurs, frais de comptabilité et de recouvrement, frais de représentation, frais de déplacement (autres moyens de transport que le véhicule personnel), annonces, cotisations à des associations et cotisations spéciales, formations, congrès, littérature spécialisée, les taxes sur la valeur ajoutée, les redevances et les taxes liées au cabinet	A71 ¬	
Charges liées à un partenariat au sein du cabinet Indemnité pour l'utilisation du matériel	A72 -	
Entretien et réparation des équipements du cabinet Réparation des équipements du cabinet, contrats d'entre- tien, achats de faible valeur, nettoyage du linge de cabinet	A73 -	
Dépenses liées aux véhicules Entretien, Taxes sur la circulation routière, assurances, in- demnités kilométriques amortissements sur auto/véhicule, frais de leasing (part du cabinet seulement)	A74 -	
Assurances du cabinet Responsabilité civile professionnelle, protection juridique, etc.	A75 —	
Provisions Somme totale des provisions, les dissolutions de provisions sont à saisir avec le signe moins	A76 -	
TOTAL CHARGES DIVERSES		A7T
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (somme A1T à A7T)		AA

#### Structure des coûts LAMal/non-LAMal

Avez-vous des différences dans les coûts pour la fourniture de prestations LAMal ou non LAMal?

Par exemple, utilisez-vous des locaux ou des appareils supplémentaires **exclusivement** pour les prestations non LAMal?

A8	Différences dans la structure des coûts LAMal/ non LAMal?	Oui	Non
	A81 Si oui, pouvez-vous chiffrer/estimer les différences?	Oui	□ Non
	A82 Si oui, décrivez brièvement (255 caractères) la différence		

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

## **TOTAL revenu brut, y compris LAMal**

### Revenu brut TOTAL - revenu généré par l'activité du cabinet, par l'activité médicale à l'extérieur du cabinet et revenus divers Revenu généré par les prestations E1111 médicales Revenu généré par les prestations non-médicales Revenu généré par des prestations E111 Revenu généré par les analyses E112 de laboratoire Revenu des prestations E11 Revenu généré par les médicaments E121 Revenu généré par la LiMA E1221 Revenu généré par un autre matériel F1222 Revenu généré par la LiMA et du matériel E122 Revenu généré par des médicaments E12 du matériel Autre revenu généré par l'activité E15 du cabinet TOTAL REVENU BRUT GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE AU SEIN DU CABINET Revenu généré par l'activité hospitalière E21 -Honoraires de Médecin indépendant·e, rémunération pour interventions chirurgicales, activités de conciliation et autres activités hospitalières. Attention : veuillez indiquer le montant effectivement versé (après déduction de la part qui revient à l'hôpital)! Revenu généré par d'autres activités médicales E22 -Par exemple : honoraires pour expertises, dispense de cours, exposés, articles scientifiques, activités associatives, activités dans le cadre d'un service de garde TOTAL REVENU GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE À L'EXTÉRIEUR DU CABINET E2T Revenus locatifs et de capitaux E31 -Y compris revenus générés par l'utilisation du matériel par des tiers Indemnités pour perte de gain E32 Par exemple: indemnités pour perte de gain consécutive à une maladie ou à un accident Autres revenus divers E33 TOTAL AUTRES REVENUS ЕЗТ **TOTAL REVENUS (somme E1T à E3T)** EE Pour la part de revenu générée par la LAMal, voir page suivante

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

## Revenu brut LAMal SEULEMENT | Valeurs de bilan

### Revenu brut LAMal SEULEMENT - Part du revenu brut «TOTAL» Revenu généré par les prestations médicales Revenu généré par les prestations kE1112 non-médicales Revenu généré par des prestations kE111 · Revenu généré par les analyses kE112 de laboratoire Revenu des prestations kE11 -Revenu généré par les médicaments kE121-Revenu généré par la LiMA kE1221 Revenu généré par un autre matériel kE1222 Revenu généré par la LiMA et du matériel kE122 Revenu généré par des médicaments/ kE12 du matériel Autre revenu généré par l'activité kF15 du cabinet TOTAL REVENU BRUT GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE AU SEIN DU CABINET kE1T Revenu généré par l'activité hospitalière kE21-Honoraires de Médecin indépendant·e, rémunération pour interventions chirurgicales, activités de conciliation et autres activités hospitalières. Attention : veuillez indiquer le montant effectivement versé (après déduction de la part qui revient à l'hôpital)! Revenu généré par d'autres activités médicales kE22-Par exemple: honoraires pour expertises, activités dans le cadre d'un service de TOTAL REVENU GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ MÉDICALE À L'EXTÉRIEUR DU CABINET kE2T Valeurs de bilan pour le cabinet Immobilisations selon bilan d'ouverture LB2 Veuillez reporter ici la ligne « total des immobilisations » pour l'année actuelle de votre bilan Capitaux étrangers selon le bilan d'ouverture LB15 Reportez ici la ligne «Total des capitaux étrangers » de l'année actuelle de votre bilan. Selon art. 59f OAMal Capitaux propres selon bilan d'ouverture LB1 Veuillez reporter ici la ligne « total des capitaux propres » pour l'année actuelle de votre bilan

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

# Volume des prestations

### Questions sur la situation particulière de votre cabinet

Nombre de journées de formation continue par an Somme de toutes les formations continues de plus de 1.5 heures, trajet inclus, en journées de 8 heures (ex. 5 formations de 1.5 h = 7.5 h correspondent à 1 journée de formation)	L11
Nombre de jours d'ouverture de votre cabinet au cours de l'année de référence pour cette enquête	L12
Votre nombre d'heures de travail hebdomadaire (estimation)	L13
Nombre de consultations dans votre cabinet au cours de l'année de référence pour cette enquête Nombre de consultations, en présence ou en l'absence du ou de la patient e	L14

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

## Volume des prestations

#### Surface du cabinet

Si la surface de votre cabinet n'a pas changé, vous pouvez cocher la case ci-après. Sinon, merci de renseigner les champs ci-dessous.

Veuillez reprendre mes données de l'année précédente

En configuration cabinet de groupe, il faut diviser les m<sup>2</sup> d'espace commun par le nombre de médecins.

Surface du cabinet en m², dont:

Psychothérapie/ espace-conseil non médical	LP31	Dégagement, WC, salle d'attente	LP37 -	
Radiologie	LP32 -	Salle de consultation	LP38 -	
Laboratoire du cabinet	LP33 -	Salle de soins	LP39 -	
Pharmacie du cabinet	LP34 -	Réception	LP40 -	
Échographie	LP35 -	Secrétariat	LP41 -	
Chirurgie en cabinet, grand bloc opératoire	LP36 -	Rangements	LP42 -	
SURFACE TOTALE DU CABINET	l			LP3

#### Explication (description) des positions surlignées en couleur

### RoKo Champs obligatoires

Si vous remplissez les 9 champs marqués en jaune, vous avez validé les informations minimales pour remplir RoKo. Cela signifie que vous avez également rempli vos obligations RoKo.

Afin d'améliorer l'importance de l'enquête RoKo, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir autant de champs que possible. Cela nous aidera à maintenir la qualité de RoKo à un niveau élevé ou à l'améliorer continuellement.

# Informations complémentaires importantes

En répondant à ce champ, vous nous fournissez des informations importantes sur lesquelles nous nous basons pour négocier les valeurs fiscales cantonales et le calcul des salaires des médecins.

#### **MAS Champs obligatoires (Finances)**

En automne 2016, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a lancé l'enquête MAS. Afin de maintenir vos dépenses de temps au plus bas niveau possible, une interface a été créée entre l'enquête RoKo et l'enquête MAS. A l'aide de cette interface, vous pouvez importer les données que vous avez fournies pour RoKo dans le chapitre « Finances » de l'enquête MAS. Remplissez simplement, en sus des champs obligatoires RoKo jaunes, également les champs obligatoires MAS bleus, et enregistrez votre clé d'entreprise que vous avez reçue par courrier de l'OFS au mois de novembre (voir les remarques au point 2 de la page suivante).

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.

### **Actualités**

#### 1. Retour des questionnaires

Date limite d'envoi: nous vous prions de respecter la date limite d'envoi qui vous a été communiquée par votre société cantonale de médecine. Si vous avez complété le questionnaire dans sa version imprimée, veuillez le plier et le glisser dans l'enveloppe-réponse neutre ci-jointe. La fenêtre doit faire apparaître l'adresse pré-imprimée de la Caisse de Médecins, ainsi que le code confidentiel.

#### 2. Clé d'entreprise MAS

Avez-vous déjà enregistré votre clé d'entreprise dans eRoKo lors du relevé MAS précédent?

**OUI** – Vous pouvez importer facilement vos chiffres RoKo dans l'eQuestionnaire MAS. Dans le chapitre « Finances », cliquez sur le bouton bleu « RoKo », puis sur « Suivant ». L'importation se fera automatiquement.

NON – Vous pouvez enregistrer votre clé d'entreprise qui vous est fournie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec les documents concernant le Relevé MAS au mois de novembre, directement dans eRoKo. Pour ce faire, au chapitre « Finances » dans l'eQuestionnaire MAS cliquez sur le bouton bleu « RoKo » puis sur le bouton « Suivant », et enfin sur le lien qui vous sera indiqué afin d'accéder directement à eRoKo. Vous devrez vous connecter comme vous en avez l'habitude avec votre code confidentiel et votre PIN. La page ci-dessous apparaîtra. Cliquez sur l'onglet « Profil » et introduisez votre clé d'entreprise de l'OFS dans la ligne « Clé d'entreprise MAS » préparée à cet effet. Une fois la clé introduite, vous pourrez importer les chiffres RoKo en retournant sur le questionnaire MAS (Cf. ci-dessus « OUI »).



### 3. Cabinets collectifs/structures de groupe

Les cabinets de groupe s'inscrivent dans la tendance actuelle. Les médecins sont de plus en plus nombreux à exercer au sein d'un cabinet de groupe. Différentes formes d'organisation juridique peuvent être retenues pour ces structures selon le cas. Comme la législation dans le domaine de la santé n'est pas la même d'un canton à l'autre, il n'existe pas vraiment de formes de collaboration standard. L'organisation étant individuelle, le remplissage des questionnaires RoKo dans les cabinets de groupe soulève toujours de nombreuses questions.

Si vous ou votre mandataire avez des difficultés à remplir le questionnaire ou à répartir des données, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de vous aider. Voici la marche à suivre:

- Veuillez lire le questionnaire RoKo et le remplir pour chaque code confidentiel. Les données du cabinet demandées dans RoKo devraient être réparties de manière rationnelle entre les codes confidentiels exerçant dans le cabinet de groupe.
- Contactez votre mandataire (ou cabinet fiduciaire) et demandez-lui s'il peut se charger de saisir les données RoKo pour vous.
- Si vous avez des questions, vous ou votre mandataire pouvez composer le numéro de la hotline de la Caisse des Médecins: 032 752 35 60.
- 4. Les employé-es de la hotline seront peut-être en mesure de vous répondre directement. Dans le cas contraire, la hotline prendra vos données de contact et demandera au service d'assistance RoKo pour cabinets de groupe de se mettre en rapport avec vous.
- Le service d'assistance est géré par l'organisme hawadoc AG pour le compte de la Caisse des Médecins. Hawadoc AG est également l'exploitant du trustcenter hawatrust.
- 6. Les employé·es de hawadoc AG prendront contact avec vous ou avec votre mandataire, en utilisant les coordonnées que vous aurez communiquées. Les employé·es de hawadoc AG peuvent s'entretenir avec vous dans les trois langues nationales.
- 7. La prestation fournie par hawadoc AG est gratuite pour vous si elle entre dans le cadre d'une assistance ordinaire (durée de deux heures max. par an). Si vous avez besoin d'une assistance plus complète, hawadoc AG vous notifiera en temps utile que ce service est payant.

Vous nous simplifierez l'exploitation du questionnaire en complétant la partie intitulée « charges de personnel » à la page 1 du questionnaire (champ R215). Pour l'enquête RoKo, il est surtout intéressant de savoir si vous employez des médecins. Lorsque nous analysons les questionnaires, cette information nous renseigne sur le fait que votre cabinet est une structure de groupe.

Des questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au 032 752 35 60.